

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 23/012/2009 – ÉFAI

18 juin 2009

Action complémentaire sur l'AU 99/09 (ASA 23/006/2009, 9 avril 2009) et sa mise à jour (ASA 23/011/2009, 11 juin 2009) – Craintes d'expulsion forcée / Préoccupations d'ordre médical

CAMBODGE

Environ 32 familles vivant à Borei Keila, un quartier de Phnom Penh

---

Environ 20 familles touchées par le VIH/sida ont été expulsées de force de leurs domiciles de Borei Keila le 18 juin et réinstallées sur un autre site à l'extérieur de Phnom Penh, la capitale cambodgienne. Ce site est dépourvu d'approvisionnement en eau saine et en électricité, l'accès aux services de santé y est limité. Bien que les autorités du district aient promis oralement aux familles restantes qu'elles bénéficieraient de logements neufs à Borei Keila, celles-ci n'ont reçu aucune information concernant la date d'application de cette mesure.

À 8 h 30, des fonctionnaires du district ont distribué du riz et des condiments aux familles et les ont informées qu'elles devaient partir le matin même. Vers 10 heures, celles-ci ont été transportées de Borei Keila jusqu'au site de réinstallation de Tuol Sambo (district de Dangkor), à 25 kilomètres de la ville. Elles n'ont pas protesté. Selon un défenseur des droits humains qui était présent, ces familles étaient dans un état d'abattement et les personnes malades étaient épuisées par le déménagement.

Dans chacune de ces familles, au moins une personne a besoin d'un traitement antirétroviral et de soins pour des maladies liées au sida. Les conditions totalement inadaptées qu'offre le nouveau site comportent un risque pour ces familles en termes de santé, et les coûts de transport induits par la poursuite du traitement antirétroviral et l'accès aux soins médicaux en ville sont prohibitifs. Ces personnes n'ont pas les moyens de se déplacer pour aller gagner leur vie en travaillant comme chiffonniers ou porteurs.

Sur le site de réinstallation, les logements sont faits de feuilles de métal vertes et ne ressemblent pas aux autres logements de cette zone semi-rurale. L'espace de vie est trop réduit, et les bâtiments sont trop proches les uns des autres pour assurer la sécurité et permettre la circulation de l'air. Les familles concernées, dont la plupart vivent dans une grande pauvreté, craignent fortement d'être confrontées à une stigmatisation et une discrimination liées à leur séropositivité. Quand Amnesty International a visité ce site en avril 2009, les habitants des villages voisins appelaient déjà cet endroit le « *village du sida* ».

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces 20 familles habitaient à Borei Keila, un vaste quartier urbain où règne la pauvreté. Dans le cadre d'un accord de partage des terrains datant de 2003, un promoteur immobilier s'était engagé à fournir de nouveaux logements aux quelque 1 700 personnes qui vivaient initialement sur une partie de ce site. En mars 2007, la municipalité de Phnom Penh a réinstallé contre leur gré 32 familles touchées par le VIH/sida dans des abris temporaires en tôle ondulée verte, dans des conditions intolérables, afin de libérer de l'espace pour la construction d'un certain nombre de logements résidentiels. Ces familles pensent qu'en raison de leur séropositivité les autorités établissent une discrimination à leur encontre en n'étudiant pas correctement leur situation en vue de déterminer si elles peuvent prétendre à des appartements dans les bâtiments neufs.

En 2008, Amnesty International a reçu des informations au sujet d'environ 27 expulsions forcées qui concernaient, selon les estimations, 23 000 personnes. À la connaissance de l'organisation, quelque 150 000 Cambodgiens vivent sous la menace d'être expulsés de force de leur logement en raison de conflits fonciers, de confiscations de terres, de projets agro-industriels et d'opérations d'urbanisme. On estime que 70 000 d'entre eux vivent à Phnom Penh.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et à d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains interdisant les expulsions forcées et les atteintes aux droits humains qui y sont liées, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Cambodge a l'obligation de mettre fin aux expulsions forcées et de protéger la population de ce type d'atteintes.

Par « *expulsion forcée* », on entend une expulsion menée sans préavis adéquat, sans consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions satisfaisantes. Qu'elle soit propriétaire, locataire ou occupant illégal, chaque personne a droit à un certain degré de sécurité qui garantit la protection légale contre l'expulsion, le harcèlement ou autres menaces.

Le Cambodge est également tenu de veiller à ce que tous ses citoyens puissent bénéficier de soins médicaux adaptés à leur état, notamment à ce que les personnes infectées par le VIH/sida puissent recevoir un traitement. Le nombre d'adultes infectés par le VIH est évalué à 67 200 et le nombre d'enfants à 3 800. Les Directives internationales concernant le VIH/sida et les droits de l'homme exhortent également les États à permettre un accès universel aux biens, services et informations liés au VIH, et à faire en sorte qu'ils soient « *non seulement disponibles, acceptables et de bonne qualité, mais aussi physiquement accessibles et abordables pour tous* » (traduction non officielle).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français, en khmer ou dans votre propre langue) :**

- condamnez l'expulsion forcée de 20 familles touchées par le VIH/sida, qui a eu lieu à Borei Keila le 18 juin, et leur réinstallation sur un site totalement inadapté et dépourvu d'eau saine, d'installations sanitaires, d'électricité, de services de santé et de logements convenables ;
- exhortez les autorités à fournir immédiatement une aide humanitaire à ces familles, notamment de la nourriture, de l'eau saine, ainsi que les services de base tels que l'électricité, des installations sanitaires et des soins médicaux accessibles sur place ;
- appelez-les à protéger de l'expulsion forcée les familles qui demeurent à Borei Keila et à leur proposer une solution de relogement adaptée en leur garantissant la sécurité de l'occupation ;
- engagez-les à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucune de ces familles ne soit victime de discrimination en raison de sa séropositivité.

**APPELS À :**

Gouverneur de la municipalité de Phnom Penh :

Kep Chuktema  
Governor of Phnom Penh Municipality  
#69, Blvd. Preah Monivong  
Phnom Penh, Cambodge

**Fax : + 855 23 426101**

**Courriers électroniques : [phnompenh@phnompenh.gov.kh](mailto:phnompenh@phnompenh.gov.kh)**

**Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,**

Ministre de la Santé :

Mom Bunheng  
Minister of Health  
No 151-153 Kampuchea Krom Blvd.  
Phnom Penh, Cambodge

**Fax : + 855 23 426841**

**Courriers électroniques : [webmaster@moh.gov.kh](mailto:webmaster@moh.gov.kh)**

**Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,**

**COPIES À :**

Président de la Croix-Rouge cambodgienne :

Lok Chumteav Bun Rany Hun Sen  
President, Cambodian Red Cross  
#17, Street Cambodian Red Cross (street 180)  
Phnom Penh, Cambodge  
**Courriers électroniques : [info@redcross.org.kh](mailto:info@redcross.org.kh)**  
**Formule d'appel : Dear Lok Chumteav, / Monsieur,**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 30 JUILLET 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.